

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation : 01 octobre 2026

Date d'affichage : 09 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à dix-huit heures trente le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LOTHEY, sous la présidence de Madame Aurélie MACACLIN, Maire.

Étaient présents : M. Jacques LE JOLLEC Mme Aurélie MACACLIN, M. Gauthier VELLY, Mme Patricia HUSSON, M. MACACLIN Laurent, Mme Valérie DESMET, M. COGANT Jean-Claude, Mme Françoise LE BERRE, M. Loïc RANNOU, Mme LE GUYADER Laurie.

A été désignée secrétaire de séance : Valérie DESMET

Nombre de conseillers municipaux :	10
- en exercice :	10
- présents ou représentés :	10
- votants :	10

2026-10-08-09 : Désignation d'un référent sécurité routière et d'un correspondant défense

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de désigner, au sein du Conseil municipal, un référent en matière de sécurité routière ainsi qu'un correspondant défense pour la commune de Lothey ;

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal l'importance de disposer d'élus référents permettant d'assurer le lien entre la commune et les différents services et organismes compétents en matière de sécurité routière et de défense.

Elle propose de confier ces deux fonctions à **Monsieur Laurent MACACLIN**, adjoint au Maire, dont les délégations correspondent déjà à ces domaines d'intervention.

Afin d'assurer la continuité de ces missions en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire, Madame le Maire propose également de désigner un suppléant pour chacune de ces fonctions.

Résultat du vote :

- **Pour** : Unanimité
- **Contre** : 0
- **Abstention** : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉSIGNE les représentants suivants :

1. Référent sécurité routière

- **Titulaire** : Monsieur Laurent MACACLIN
- **Suppléant** : Monsieur Jean-Claude COGANT

2. Correspondant défense

- **Titulaire** : Monsieur Laurent MACACLIN
- **Suppléant** : Monsieur Jacques LE JOLLEC

PRÉCISE que les suppléants pourront assurer les missions correspondantes en cas d'absence ou d'empêchement des titulaires ;

CHARGE Madame le Maire de communiquer ces désignations aux services et organismes concernés ;

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Lothey, le 9 octobre 2026.